

COMMUNE DE SANCOINS (Cher)**ARRÊTÉ DU 17 JUIN 2025**Arrêté d'alignement individuel.

Le Maire de la commune de Sancoins (Cher),

Vu la demande par laquelle M. Grégory LOPEZ, géomètre-topographe demande l'alignement de la propriété de M. MEYER, sise 25 rte des Feuilles - Lieu-dit La Berlasse 18600 Sancoins et cadastrée section E n°252,**Vu** le plan d'alignement de ladite voie,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de la Voirie Routière,**Vu** l'arrêté n°241/2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de signature,**Considérant** qu'il y a lieu de fixer la limite entre la voie publique et la propriété sise route de la Berlasse, cadastrée section E, numéro 252.**ARRÊTÉ :****Article 1**

L'alignement demandé est déterminé par les lettres « A » et « B », conformément au trait rouge du plan annexé, et le nivellement conformément aux cotes indiquées au même plan par des chiffres à l'encre rouge.

Article 2

L'alignement ainsi défini est opposable à la propriété sise Lieu-dit La Berlasse 18600 Sancoins, appartenant à M. MEYER, cadastrée section E, numéro 252.

Article 3

Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 4

Le présent arrêté est publié sur le site de la Collectivité.

Article 5Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS Cédex 1 ou peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr ; dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.**Article 6**

Ampliation du présent arrêté

- M. Grégory LOPEZ 37 RTE DE Marmagne 18000 Bourges
- M. MEYER lieu-dit La berlasse 18600 Sancoins
- Brigade de Gendarmerie de Sancoins
- Service de police municipale
- Responsable des services techniques communaux
- Centre de Gestion de la route Est, rue du 11 novembre 1918 18600 Sancoins

Chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Sancoins, le 17 juin 2025

Pour copie conforme.

Le Maire,
Pierre GUIBLIN



Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services communaux, de la Commune de Sancoins :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier communal,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Date de publication : 19 JUIN 2025

Mode de publication : mise en ligne

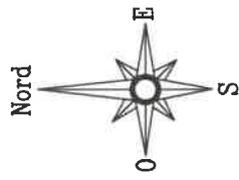
COMMUNE DE SANCOINS

Cadastre: section E n°252

Lieu-dit "La Berlasse"

PLAN D'ALIGNEMENT

- Signe d'appartenance
- Clôture
- Application cadastrale
- Nouvelle limite ou Limite de propriété
- BN Borne nouvelle



EM
EXPERT METRIC

Tel : 02.48.65.30.09
Fax : 02.48.65.05.19
nicolas.wallois@expertmetric.com

Pierrelay
37, Route de Marmagne
18000 BOURGES

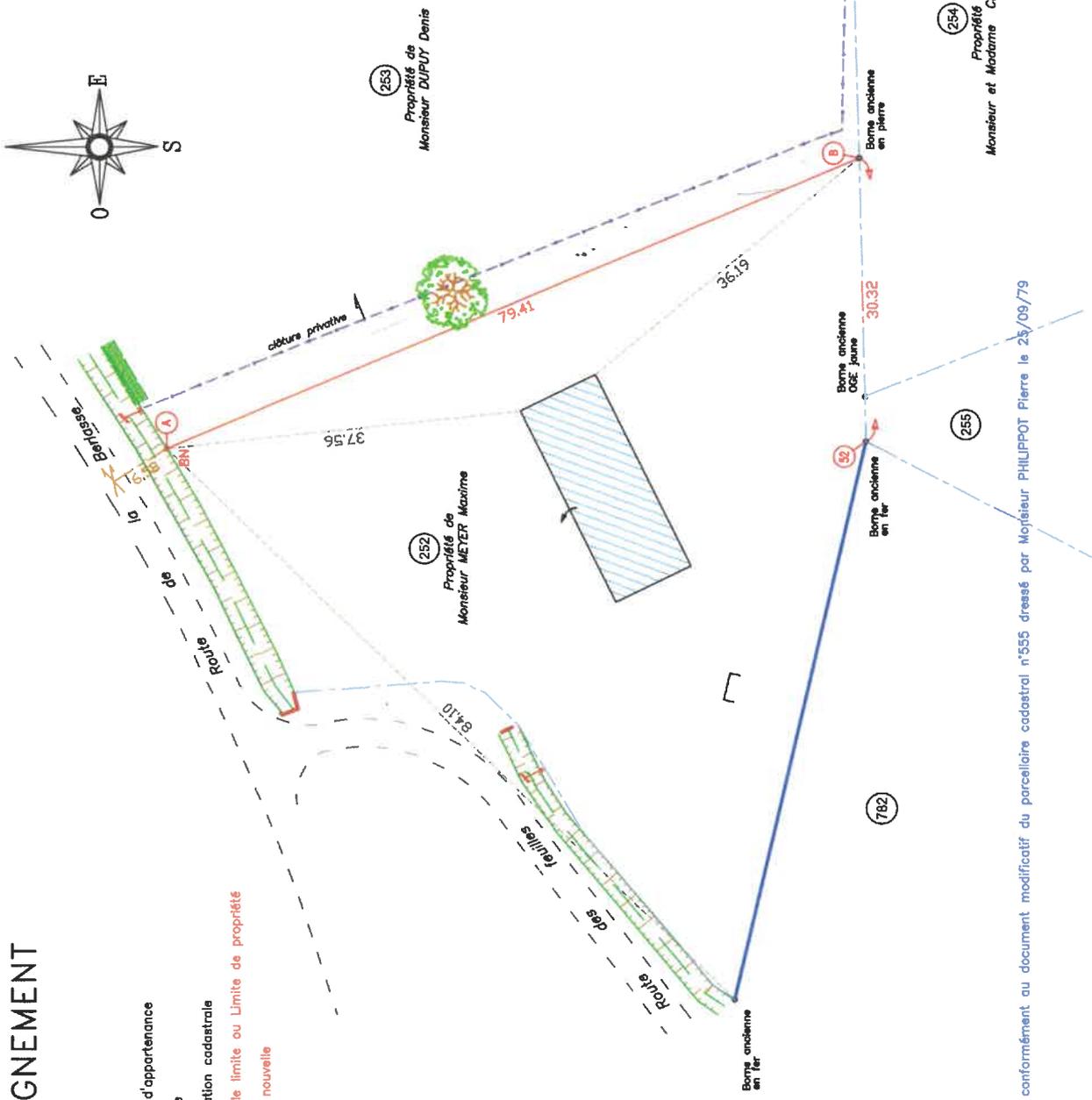
25/09/2021

Fichier : B24000_division.dwg

Système de coordonnées RGF 93 (Projection CC47)



MAT	X	Y
52	1095445.60	6180007.75
A	1095444.92	6180081.55
B	1095475.91	6180008.44



----- Limite rétablie conformément au document modificatif du parcelaire cadastral n°555 dressé par Monsieur PHILIPPOT Pierre le 25/09/79



échelle 1/500ème

